

Observatoire des fragilités sociales dans la Fonction publique

Résultats du 3^{ème} baromètre MFP/Harris Interactive : des éléments pour agir

D'octobre 2018 à octobre 2022... **4 années d'études et de suivi** de la santé des agents publics au travers notamment de **3 enquêtes statistiques**, reflet de la réalité et des fragilités des personnels du service public.

Qu'en retenir ?

Vie professionnelle et santé, deux enjeux étroitement liés

Si objectivement des points d'amélioration existent (fréquence des visites médicales, relations avec la hiérarchie et niveaux de rémunération), force est de constater que des tendances structurelles plus négatives s'installent.

Plus que jamais, la santé des agents influe sur le service public alors que 45% d'entre eux estiment toujours que les enjeux de bien-être et de santé au travail sont mal pris en compte par l'employeur.

Conséquence très illustrative : **52%** des agents considèrent que le travail aura à l'avenir encore davantage d'impact sur leur santé et près de **40%** s'interrogent sur leur envie de continuer à exercer, les personnels hospitaliers et les agents de catégorie A notamment.

A cela s'ajoutent une faible identification des initiatives en matière de santé au travail et des attentes nouvelles de prise en charge (par ex, reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle, ...)

Des leviers pour répondre à ces fragilités

La prise en charge de ces fragilités peut prendre des formes multiples.

Aux solutions évidentes parmi d'autres relevant de l'organisation du travail sous toutes ses formes, la MFP considère qu'une mise en œuvre plus proactive du Plan santé au travail et une optimisation de la réforme de la protection sociale complémentaire en cours sont des leviers incontournables pour prendre en compte ces situations. Sur ce dernier point, malgré les avancées obtenues, des insuffisances demeurent notamment sur la prise en charge globale des risques santé-prévoyance-dépendance et prévention-accompagnement social.

Lancement d'un trimestre d'audiences parlementaires

Riche de ces observations et de ces propositions, la MFP débute un cycle de **3 mois d'audiences bilatérales** avec chacun des groupes politiques à l'Assemblée nationale. En pleine première période budgétaire du nouveau quinquennat, c'est l'occasion de sensibiliser les représentants de la Nation sur ces problématiques spécifiques et leur donner l'écho politique nécessaire.

La première rencontre de ce cycle s'est tenue le 18 octobre 2022 avec le groupe de la majorité, Renaissance. Une heure d'échanges riches et animés entre Serge Brichet et le député Eric Poulliat, fin connaisseur des métiers publics, a permis de poser les sujets et d'alerter notamment sur les risques de régression des droits en matière de couverture complémentaire prévoyance. A cet égard, les attentes des agents sont claires : près de **7 agents sur dix** demandent une meilleure couverture en incapacité

et en invalidité. Sans oublier un risque totalement absent des négociations, celui de la perte d'autonomie.

Un objectif commun et une ambition « utopiste » !?

Parce que la santé des agents publics fait la santé du service public, tous les acteurs doivent se sentir concernés par ces sujets et s'engager à trouver les solutions adaptées.

Loin de s'inscrire dans une démarche corporatiste, la MFP porte l'ambition d'obtenir un modèle de protection sociale vertueux pour les agents publics qui demain pourrait devenir un modèle pour tous.

Pièce jointe : dossier de communication de l'enquête

À propos de...

La Mutualité Fonction Publique – présidée par Serge BRICHET - regroupe 18 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des Livres I, II et III du Code de la Mutualité, issues des trois fonctions publiques - Etat, territoriale, hospitalière. Sa spécificité : son approche globale et solidaire de la protection sociale des agents publics, actifs et retraités, avec la gestion du régime obligatoire et de la complémentaire maladie et prévoyance. En 2022, les mutuelles de l'Union :

- couvrent 6,5 millions de personnes
- versent 3,5 milliards d'euros de prestations complémentaires.